



**SANTÉ
SOCIAUX**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

l'avenant 33, **QUE DU GAIN*** ... La **CFDT** rétablit 33 vérités !

* **Extrait de l'avenant 33** : [Aucune] diminution de salaire possible !

Article 7 – Modalités de mise en œuvre

Les modalités de mise en œuvre de la nouvelle grille de classification sont l'objet de l'annexe C au présent avenant, page 21. Toutefois, les parties soulignent l'importance qu'elles accordent aux principes selon lesquels la mise en œuvre de la nouvelle grille de classifications-rémunérations ne pourra être à l'origine d'une diminution de salaire.

Vous êtes peut-être, interpellé-e-s, par des tracts négatifs et alarmistes qui tentent de faire peur et de répandre des fausses infos sur l'avenant 33 !

Si vous vous demandez ce que deviennent :

- **Le ségur** : il est intégré donc sécurisé et pour TOU-TE-S,
- Si augmentation du **SMIC** : RMAN re-négociée sous 45 jours
- **Primes** locales et 13^{ème} mois
- Individualisation des salaires : NON
 - valorisation des **compétences**
 - valorisation de la **technicité, expertise**
- **L'ancienneté** : complétée !
- **Tassement des grilles** : NON
 - maintien d'une différence de + 100€ entre les 6 premiers niveaux.
 - etc ...

**Secteur
Lucratif**

MAI 2023

APRÈS L'AVENANT 33

- + NAO LOCALES groupe et/ou entreprise
- + SUJETIONS
- + ECR* COMPÉTENCE
- + ECR* ACTIVITÉ
- + ECR* EXPÉRIENCE
- + ECR* ANCIENNETÉ
- SALAIRE MINIMUM PAR MÉTIER (SÉGUR SÉCURISÉ)



Retrouvez des exemples concrets d'augmentation des salaires dans le webinaire CFDT N°2 :



<https://colibris.link/exemples>

Toutes les infos :
<https://sante-sociaux.cfdt.fr/Avenant33>



..... Stop aux tracts négatifs et alarmistes ! **demandez à la CFDT...**

sante-sociaux.cfdt.fr



La CFDT est la 1^{ère} organisation dans le lucratif, depuis 2021, grâce à vos votes.
Depuis la signature de l'avenant 33 :

- **des infos** en temps réel
- **des webinaires**
- une tournée **en région**
- **un simulateur** de paie

